

DELIBERATION

2024-29

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2024

Membres : 23 En exercice : 23 Présents : 16

Représentés : 03 Voix délibératives totales : 19

OBJET : Demande de subvention – Vidéoprotection et défense incendie -

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} octobre à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL**, **Maire.**

PRÉSENTS:

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, M. Didier THIBERGE, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN

M. Jérôme GRUAIST

Mme Isabelle MANIETTE

Mme Nadia PIAI

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Karen DYS donne pouvoir à M. David BELVAL

Mme Véronique FAY donne pouvoir Mme Ingrid LACAU

Mme Marie-Hélène VANDROMME donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Générales :

Vu, le Budget primitif 2024;

Considérant que le financement de ces investissements nécessite une participation sous forme de subventions de la part de nos partenaires institutionnels ;

Considérant l'intérêt majeur de compléter le système de vidéoprotection de la commune en couvrant de nouvelles zones afin d'assurer la tranquillité de la population et d'aider les forces de l'ordre dans leur travail;

Considérant qu'un travail important doit être mené concernant la sécurité incendie des écoles de Bury dans le prolongement des travaux de rénovation énergétique ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : Prend note des estimations financières de ces deux projets :

- Élargissement de la vidéoprotection avec le rajout de 6 caméras : 36 206 euros.
- Défense incendie des 6 écoles de Bury : 77 286 euros
- <u>Article 3</u>: **Sollicite** une subvention au taux maximum pour ces opérations auprès de nos partenaires institutionnels : l'Etat pour la DETR, la FNADT, le DSIL, le FIPDR et le Fonds Vert, le Conseil départemental et la Région.
- Article 4 : Prend l'engagement de réaliser ces opérations si les subventions sont accordées.
- Article 5 : Autorise monsieur le Maire à signer tous documents se réfèrent à ces demandes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée

Bury, le 1^{er} octobre 2024

